

FACILISOINS

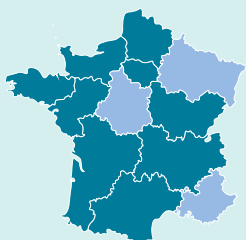


Mettre en place un nouveau modèle de financement et d'organisation de la prévention et des soins pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) accueillies en établissement médico-social, afin de leur garantir un parcours de santé inclusif et coordonné, qui mobilise au mieux les ressources en santé du territoire, en particulier les soins de ville



Porteur du projet :
Ministère chargé de la Santé

Partenaires :
20 établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap, à l'issue de l'appel à candidature



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE, HAUTS-DE-FRANCE,
ÎLE-DE-FRANCE, NORMANDIE,
NOUVELLE-AQUITAINE, OCCITANIE,
PAYS DE LA LOIRE



Durée :
2 ans



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
1.000 K€



Enfants et adultes
en situation de handicap
accueillis en établissement
médico-social



Publié au
Journal officiel
du 21/04/2021
et modifié le 22/07/2022



Financement substitutif
et complémentaire :
droit commun pour
les soins de ville et
les produits de santé



Art.
51

Innovation

En santé